



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémoration du 60e anniversaire des combats de 1944

Question écrite n° 19741

Texte de la question

L'année 2004 sera celle de la célébration du 60e anniversaire des combats de 1944 pour la libération de la France, auxquels ont pris part nombre de militaires étrangers. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'État aux anciens combattants quelles sont les cérémonies spécifiques en l'honneur de ces combattants étrangers qu'il compte organiser et quelles sont les distinctions que la France pourrait accorder à ceux qui sont venus combattre au péril de leur vie pour sa liberté.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite donner le plus d'éclat possible aux commémorations des événements de 1944. À ce titre, la France rendra naturellement hommage à tous les combattants venus la libérer. La mission du soixantième anniversaire des débarquements et de la Libération, créée par le décret n° 2003-566 du 27 juin 2003, prendra donc en compte l'aspect international des commémorations qui seront organisées notamment en Normandie et dans le Var. Cette instance est en train de se mettre en place et il est encore tôt pour donner un programme précis des commémorations qui seront organisées. Il est toutefois possible d'en donner les grandes lignes. Dans chacune de ces cérémonies, des vétérans britanniques, américains et canadiens, ainsi que des anciens combattants de l'armée d'Afrique et de tous les pays qui ont participé à la libération de la France seront mis à l'honneur. Un représentant du ministère des affaires étrangères est détaché en permanence auprès de cette mission, afin d'étudier avec les ambassades et les attachés de défense des pays concernés des dispositions communes pour associer en grand nombre ces anciens combattants. La remise d'un titre ou d'un souvenir particulier à chacun des participants est actuellement en cours d'étude au sein de la mission. Dès cette année, en octobre, des anciens combattants marocains participeront aux cérémonies du soixantième anniversaire de la libération de la Corse à Bastia et à la nécropole de Saint-Florent.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19741

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4376

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6471